



**MISSION DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET CONTRE
VERIFICATION DES DONNES DE TERRAIN PAR LES SERVICES
COMPETENTS A LOKUTU ET LUKOMETE DANS LES
TERRITOIRES DE BASOKO ET YAUMA, PROVINCE DE LA TSHOPO
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.**

Monsieur KYANGAZI WIDILWA Richard
Chef de Service Technique
Chef de Mission

Madame ASHEMA OPETHA Nicole
Chef de Bureau

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES PHOTOS	3
RESUME EXECUTIF	4
I. INTRODUCTION	5
I.1. Contexte et Justification	5
I.2. Objet de la Mission	6
I.3. Composition de l'Equipe de la Mission	6
I.4. Approche Méthodologique	7
I.5. Résultat attendus (Livrables)	7
II. DEROULEMENT DE LA MISSION	7
II.1. Du Déplacement/Mouvement d'Experts commis vers la PHC à LOKUTU et LUKUMETE..	7
II.2. De l'Analyse documentaire	7
III. ANALYSE GLOBALE DES CONFORMITES ET NON CONFORMITES	9
IV. RECOMMANDATIONS	11
V. CONCLUSION	12
VI. ANNEXES	13

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Composition de l'Équipe d'Experts de l'ACE	6
Tableau 2 : Composition de l'Équipe de Plantations et Huilerie du Congo (PHC) LOKUTU.....	6
Tableau 3 : Approche méthodologique.....	6
Tableau 4 : Etat de lieu de la documentation environnementale de la Société PHC LOKUTU et LUKUMETE.....	8
Tableau 5 : Conformité environnementale et Sociale des Infrastructures Socio-économiques & zoo techniques.....	9
Tableau 6 : Non Conformités environnementales et Sociales des Infrastructures Socio-économiques & Zoo techniques.....	10
Tableau 7 : les recommandations	11

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 . L'Equipe d'Experts de l'ACE en mission.....	9
Phot 2 : L'Usine de PHC LOKUTU non opérationnelle.....	13
Photo 3 : Déchets derrière l'Usine de LOKUTU.....	13
Photo 4 : Canal d'évacuation d'eau non entretenu à LOKUTU.....	13
Photo 5 : le rond-point devant le Dépôt de stockage des carburants de PHC à LOKUTU...14	
Photo 6 : l'Usine de production de LUKUMETE.....	14
Photo 7 : Les Forages en bleu dans l'Usine de LUKUMETE.....	15
Photo 8 : lieu de Ravitaillement d'huile de LUKUMETE.....	15
Photo 9 : le Bateau prêt d'être ravitailler au port de LUKUMETE.....	15
Photo 10 : Point de captage d'eau du fleuve à l'usine de LUKUMETE.....	16
Photo 11 : Parc solaire de PHC à LOKUTU	16
Photo 12 : Mauvaise gestion des sachets à LOKUTU.....	16
Photo 13 : L'Aérodrome de PHC LOKUTU.....	16

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'appui du Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ) accompagne l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) dans l'exercice de ses missions régaliennes de prévention, de contrôle et de suivi environnemental des projets de développement. Cet accompagnement s'inscrit dans le respect de la Loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n°023/007 du 23 mars 2023, du Décret n°14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement ainsi que des textes réglementaires régissant les Études d'Impact Environnemental et Social (EIES).

Grâce à l'appui technique, institutionnel et opérationnel du PAAJ, l'ACE renforce ses capacités de surveillance, de contrôle de conformité environnementale et de suivi des engagements environnementaux et sociaux des promoteurs de projets sur l'ensemble du territoire national. Cette collaboration contribue également à l'amélioration de l'application de la réglementation environnementale, à la promotion de la transparence dans la gestion des ressources naturelles et à la consolidation des mécanismes de protection de l'environnement au bénéfice des populations congolaises.

En date du 16 au 23 Juillet 2026, l'ACE a diligenté une Equipe de 2 experts pour assurer le Suivi Environnemental et Contre Vérification des données de terrain à LOKUTU et LUKOMETE dans les Territoires de BASOKO et YAUMA, Province de la TSHOPO en République Démocratique du Congo (RDC) et s'assurer de la mise en œuvre des mesures prescrites dans son Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) contenues dans l'Etude d'Impact Environnemental et Social approuvée par l'ACE.

Pour ce faire, l'ACE s'est fait accompagner par le Chef de Développement Durable et de l'Assistant Chargé de l'Hygiène, Sécurité et Environnement conformément à la procédure administrative établie afin de veiller à la prise en compte de la protection de l'Environnement et le bien-être de la population de la Province de la TSHOPO.

I. INTRODUCTION

I.1. Contexte et Justification

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'appui du Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ) accompagne l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) dans l'exercice de ses missions régaliennes de prévention, de contrôle et de suivi environnemental des projets de développement. Cet accompagnement s'inscrit dans le respect de la Loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n°023/007 du 23 mars 2023, du Décret n°14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement ainsi que des textes réglementaires régissant les Études d'Impact Environnemental et Social (EIES).

Grâce à l'appui technique, institutionnel et opérationnel du PAAJ, l'ACE renforce ses capacités de surveillance, de contrôle de conformité environnementale et de suivi des engagements environnementaux et sociaux des promoteurs de projets sur l'ensemble du territoire national. Cette collaboration contribue également à l'amélioration de l'application de la réglementation environnementale, à la promotion de la transparence dans la gestion des ressources naturelles et à la consolidation des mécanismes de protection de l'environnement au bénéfice des populations congolaises.

Ainsi, considérant la place qu'occupe l'activité 7.1.3 dans la PTBA 2025 et 2026 de ACE avec PAAJ, relative au suivi et contrôle environnemental des PGES des études environnementales et sociales en tant que l'un des jalons prioritaires pour la task force ACE, l'idéal serait de programmer cette activité ensemble avec la contre vérification des données de terrain pour renforcer les missions de contrôle de l'ACE.

En date du 16 au 23 Juillet 2026, l'ACE a diligenté une Equipe de 2 experts pour assurer le Suivi Environnemental et Contre Vérification des données de terrain à LOKUTU et LUKOMETE dans les Territoires de BASOKO et YAUMA, Province de la TSHOPO en République Démocratique du Congo (RDC) et s'assurer de la mise en œuvre des mesures prescrites dans son Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) contenues dans l'Etude d'Impact Environnemental et Social approuvée par l'ACE.

Cette mission est organisée dans la province forestière pour assurer le suivi environnemental et la contre vérification de données de terrain en rapport avec les normes environnementales en relation avec le processus REDD+.

Pour ce faire, l'ACE s'est fait accompagner par le Chef de Développement Durable et de l'Assistant Chargé de l'Hygiène, Sécurité et Environnement conformément à la procédure administrative établie afin de veiller à la prise en compte de la protection de l'Environnement et le bien-être de la population de la Province de la TSHOPO.

I.2. Objet de la Mission

La mission assignée aux Experts de l'ACE, dépêchés sur terrain, a consisté à s'assurer de la prise en compte des mesures de sauvegardes environnementales et sociales dans l'exécution des projets et assurer la contre vérification des données de terrain.

I.3. Composition de l'Equipe de la Mission

L'équipe d'Experts désignée pour cette mission était constituée de personnes dont les noms et fonctions sont repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Composition de l'Équipe d'Experts de l'ACE

N°	Noms	Fonction	Affectation
01	Monsieur KYANGAZI WIDILWA Richard	Chef de Service Technique	ACE/DG
02	Madame ASHEMA OPETHA Nicole	Chef de Bureau	ACE/DG

Il s'ajoute de celle-ci l'équipe de la Société Plantations et Huileries du Congo (PHC) LOKUTU composée des personnes dont les noms et fonctions suivent :

Tableau 2 : Composition de l'Équipe de Plantations et Huilerie du Congo (PHC) LOKUTU

N°	Noms	Fonction	Affectation
01		Chef de Développement Durable (CDD)	PHC/LOKUTU
02	Monsieur Jean NICOLAS	Chargé de l'Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE)	PHC/LOKUTU

I.4. Approche Méthodologique

En vue d'atteindre les objectifs leur assignés, les Experts se sont proposés une approche méthodologique s'articulant en deux principales étapes suivantes :

Tableau 3. Approche méthodologique

N°	Etape	Consistance
	Pré-descente	Dès l'arrivée :
Jour 1	Jeudi - Vendredi Du 16 au 17/07/2026	Voyage de Kinshasa à Kisangani par Vol et de Kisangani à LOKUTU par un Bateau Canon rapide
Jour 2	Samedi 18/07/2026	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue de la Réunion d'Harmonisation avec le Staff Dirigeant de la Société PHC de LOKUTU ; - Visite à l'Usine de Production inactive de LOKUTU.
Jour 3	Lundi 20/07/2026	<ul style="list-style-type: none"> - Visite à l'Usine de Production en activité de LUKUMETE à 25 Km de LOKUTU ; - Visite à l'Aérodrome de LOKUTU et l'Hôpital General de PHC ;
Jour 4	Mardi 21/07/2026	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue de la Réunion de Restitution avec le Staff Dirigeant de la Société PHC de LOKUTU. - Retour de l'équipe des Experts de l'ACE à Kisangani
Jour 5	Mercredi 22/07/2026	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du Rapport préliminaire de la Mission.

I.5. Résultat attendus (Livrables)

Les résultats attendus sont les suivants :

1. L'évolution de l'état de l'environnement ainsi que l'efficacité des mesures d'atténuation et des autres dispositions préconisées vérifiées
2. Nouvelles recommandations en vue de combler les gaps formulés ;
3. Données environnementales collectées et les nouvelles recommandations formulées

Les livrables attendus de cette mission sont les suivants :

Deux rapports distincts : un rapport suivi environnemental et un rapport de contre vérification. Pour l'ensemble de ce rapport les livrables complémentaires sont les Liste de présence des personnes techniques rencontrées ainsi que les photos de terrain.

II. DEROULEMENT DE LA MISSION

En lien avec le tout précédent point sur l'approche méthodologique adoptée, le déroulement de la mission a été rendu possible par :

II.1. Du Déplacement/Mouvement d'Experts commis vers la PHC à LOKUTU et LUKUMETE

En date du Jeudi 16 juillet 2026, l'équipe des Experts de l'ACE Direction Générale ont pris le vol AIR CONGO par l'aéroport International de NDJILI pour effectuer un déplacement à Kisangani en faisant une escale à Kindu selon le programme de la Compagnie Aérienne, vers 16h l'Avion va atterrir à l'Aéroport International de BANGOKA. Puis elle s'est rendue en Ville pour logement.

Le Vendredi 17 Juillet 2026, vers 11h l'Equipe des Experts de l'ACE PRENDRA LE Canon rapide de la Société PHC/LOKUTU au Beach Cathédrale de Kisangani pour arriver à LOKUTU vers 15h passée. L'équipe s'est rendu dans les installations de la Société Plantations et Huileries du Congo (PHC) de LOKUTU le jour suivant.

II.2. De l'Analyse documentaire

De tous les documents demandés à la société Plantations et Huileries du Congo (PHC) LOKUTU, notons que seuls les documents délivrés à l'Agence a été mis à la disposition de l'équipe des Experts pour une analyse aux fins de soutenir l'évaluation de la mise en œuvre des mesures environnementales. Cependant, certains documents attestant l'effectivité de la mise en place d'une politique environnementale au sein de ladite Société n'ont pas été exhibés à l'Equipe.

Le tableau ci-dessous renseigne l'état de lieu de la documentation environnementale détenue ou non par PHC Site de LOKUTU.

Tableau 4. Etat de lieu de la documentation environnementale de la Société PHC LOKUTU et LUKUMETE

Analyse Documentaire				
Documentation	Objet de contrôle	Observations		
		EXISTE	N'EXISTE PAS	FAUX
	EIES / PGES	x		

	PMCES		X	
	RAPPORT DE CLOTURE DES TRAVAUX		X	
	RAPPORT/ GESTION DES DECHETS		X	
	CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL	X		
	AVIS ENVIRONNEMENTAL		X	
	AROES			
	POLITIQUE HYGIENE, ENVIRONNEMENT ET SECURITE	X		
	PLAN D'URGENCE ET DE SECURITE			
	RAPPORT DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE		X	
	REGISTRE DE MONITORING DES EAUX		X	
	REGISTRE DE MONITORING DE L'AIR		X	
	REGISTRE DE MONITORING DES SOLS		X	
	REGISTRE DE MONITORING DES BRUITS		X	
	REGISTRE DE MONITORING DES VIBRATIONS		X	
	REGISTRE DE MECANISME DES PLAINTES		X	
	REGISTRE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX		X	
II. TECHNIQUE	Objet de Contrôle	conforme	Non conforme	Non géré
1. Gestion des effluents	LIQUIDES	X		
	GAZEUX			X
	SOLIDES (REJETS)		X	
	POUSSIERES			X
2. Gestion de Stocks	PRODUITS CHIMIQUES		X	
	HUILES, GRAISSE	X		
	CARBURANT		X	
	MATIERES PREMIERES (SABLE, CIMENT, ARGILE, EAUX, AUTRES ADDITIFS)		X	
	REJET		X	
	HUILES ET GRAISSES USAGEES	X		
	PRODUITS FINIS	X		
3. Gestion des Déchets	DECHETS ORGANIQUES		X	
	DECHETS INORGANQUES (PLASTIQUES, METAUX, ETC.)			X
	DECHETS BIOMEDICAUX	X		
	DECHETS RADIOACTIFS			X
	AUTRES DECHETS		X	
4. Gestion des Risques E&S	DISPOSITIFS DE SURETE (PICTOGRAMME, PANNEAUX DE SIGNALISATION, EPI & EPC, ETC.)	X		
	SYSTEME DE GESTION ANTI-INCENDIE (DOUCHE DE SECURITE, EXTINCTEURS, ETC.)	X		

5. Etat de l'environnement dans la Zone d'influence Directe (ZID)	FLORE (PELOUSE, PLAN DE REBOISEMENT, ETC.)	X		
	FAUNE		X	
	SOL (TASSEMENT, EROSION, BOUE, ETC.)	X		
	EAUX (DE SURFACE ET/OU SOUTERRAINE, ETC.)		X	
	BRUITS		X	
	PAYSAGE (POUSSIERES, FUMEE, ETC.)		X	



Photo 1. L'Equipe d'Experts de l'ACE en mission

III. ANALYSE GLOBALE DES CONFORMITES ET NON CONFORMITES

Le tableau ci-dessous traduit de manière globale les points positifs relevés lors du passage de l'Equipe des Experts de l'ACE démontrant tant soit peu la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans l'exercice des Activités de la Plantations et Huileries du Congo aux sites de LOKUTU et LUKUMETE :

Tableau 5: Conformité environnementale et Sociale des Infrastructures Socio-économiques & zoo techniques

N°	Conformité Environnementale et Sociale	Eléments Environn. Protégés
01	Contribution au développement local de la communauté environnante	
02	Gratuité de la prise en charge médicale des riverains et Agents ;	Santé humaine, population, économie, sécurité,
03	Promotion de la culture agricole à travers des champs d'expérimentation pour les riverains	Sol, flore, paysage, Population, sécurité, santé humaine ;
04	Recrutement locale de la main d'œuvre pour les tous travaux	Population, économie, emploi
05	Présence d'un Responsable de l'engagement communautaire et socio-économique	Santé humaine, sécurité, population, emploi

06	Présence des Forages et Sources d'eau aménagée par la société	Eau, Santé Humaine, sécurité, emploi, population
07	Aménagement des étangs piscicoles et pépinière des palmerais	Sol, faune, flore, population
08	Présence d'un générateur électrique et des parcs solaire pour l'alimentation en énergie électrique	Air, sol, Sécurité, santé humaine, population, faune,
09	Mise à disposition des finances (canot rapide) pour déplacement et évacuation en cas d'urgence, muni des kits pour sauvetage et lutte contre incendie ;	Sécurité, santé humaine, population,
10	Installations hygiéniques spécifiées pour homme et femme aux usines comme aux écoles construits ;	Santé humaine, paysage, sécurité, population
11	Présence d'une bonne clôture et construction au niveau du quai d'accostage des bateaux à LOKUTU	Santé humaine, paysage, sécurité, population

Hormis les conformités relevées ci-haut, le tableau ci-dessous donne un aperçu de quelques non conformités relevées devant attirer l'attention du staff dirigeant :

Tableau 6. Non Conformités environnementales et Sociales des Infrastructures Socio-économiques & Zoo techniques

N°	Non-conformité Environnementale et Sociale	Eléments Environn ; Exposés
01	Absence d'un Rapport de Surveillance Environnementale	Air, eau, sol, faune, Flore, Population, Santé humaine, Sécurité, Emploi
02	Absence d'une bonne clôture et construction au niveau du quai d'accostage des bateaux à LUKUMETE donnant accès à tout.	Santé humaine, paysage, sécurité, population
03	Absence d'un Plan d'Urgence Opérationnel adapté, d'un programme de sensibilisation environnementale opérationnelle sur différents thématiques environnementaux ;	Santé humaine, sécurité, population, flore, faune,
04	Absence des certains Equipements de Protection Individuelle EPI et Collective EPC (tablier anti chaleur, gants, bottes, lunettes, casques, bouches-oreilles) pour certains agents	Sécurité, santé humaine, population,
05	Absence de la Clôture au niveau de l'Aérodrome de LOKUTU entraînant le vagabondage animalière	Sécurité, population, faune
06	Absence d'Analyse Physico Chimique des eaux de forages exécutés ;	Eau, Santé Humaine, Population, Sécurité etc...
07	Absence de la Souscription à une Assurance Incendie, maladie et vie ;	Santé Humaine, Sécurité, Population
08	Absence des poubelles appropriées	Santé Humaine, Sécurité et population, sol
09	Absence d'un rapport de fermeture des activités de l'Usine de LOKUTU	Santé Humaine, Sécurité et population, sol
10	Absence d'un bac à Sable au dépôt des carburants, dans le Poste de Générateur Electrique aux sites de LOKUTU et LUKUMETE	Sol, flore, Santé Humaine, Sécurité et Population
11	Pas d'entretien des canalisations des eaux partout aux sites de LOKUTU et LUKUMETE.	Eau, Sol, Flore, Sécurité, santé humaine, population,
12	Déversement de tous les effluents directement dans le fleuve sans les traités au préalable	Eau, Sol, Flore, Sécurité, santé humaine, population,
13	Moindre effectif des femmes qui n'atteint même pas 20 % dans l'effectif des agents aux sites de LOKUTU et LUKUMETE	Sol, Flore, Sécurité, santé humaine, population,

IV. RECOMMANDATIONS

L'équipe des Experts de l'ACE en mission dans les installations réalisées par la Société Plantations et Huileries du Congo aux sites de LOKUTU et LUKUMETE aux Territoires de BASOKO et YAUMA dans la Province de la TSHOPO a formulé les recommandations suivantes pour la gestion rationnelle et durable des composantes environnementales :

Tableau 7 : les recommandations

N°	Recommandations
01	Actualiser l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) réalisée prenant en compte les forages et les installations de Parc Solaire des sites de LOKUTU et LUKUMETE
02	Doter l'Aérodrome de LOKUTU d'une clôture en treillis surtout au niveau du Tarmac pour empêcher toute intrusion non désirée ;
03	Mettre en place un Service Hygiène, Environnement et Sécurité efficace pour assurer la surveillance environnementale au quotidien en produisant un rapport des sites de LOKUTU et LUKUMETE qui doit être disponible aux sites
04	Traiter tous les effluents avant tout déversement dans le Fleuve pour éviter toute contamination
05	Eviter la discrimination en recrutant $\pm 30\%$ des femmes déterminé dans le PGES
06	Disposer d'un Plan d'Urgence et de Sécurité opérationnel adapté à chaque site (LOKUTU et LUKUMETE)
07	Souscrire à une Assurance Incendie, maladie et vie au profit de l'ensemble du personnel ;
08	Disposer d'une Etude des Risques et Dangers ;
09	Transmettre un rapport environnemental annuel à l'ACE pour chaque année d'exploitation en vue de permettre un suivi efficace ;
10	Améliorer les conditions de travail pour les agents en mettant à leur disposition régulièrement des EPI et EPC adéquats
11	Maximiser les séances de formation et sensibilisation, renforcement des capacités non seulement pour le Personnel et les riverains pour mieux protéger l'environnement mais aussi faciliter l'appropriation des initiatives de la société pour la Communauté Locale;
12	Procéder aux traitements et analyses physico-chimiques des eaux des forages avant tout usage ;
13	Mettre en place des Bacs à sable dans différents coins susceptibles de déverser les huiles usées, carburants ou matières inflammables ;

V. CONCLUSION

L'analyse sur les constats faits in situ, se fonde essentiellement sur trois aspects que sont la nature et la disponibilité de l'information pourvue dans l'Etude validée, les faits observés sur terrain et les entrevues effectués.

Eu égard à la mise en œuvre des mesures d'atténuation tendant à minimiser les impacts négatifs identifiés et maximisés ceux positifs durant la réalisations des activités de la Société Plantations et Huilerie du Congo (PHC) aux sites de LOKUTU et LUKUMETE dans le cadre de sa contribution au développement en rapport avec celles préconisées dans le PGES ; au regard des méthodes utilisées ainsi que des dispositions spéciales prises en vue d'en réduire à un seuil tolérable les incidences des activités sur l'environnement, il est important de souligner qu'actuellement, les impacts environnementaux négatifs sont plus ou moins perceptibles, étant donné que les mesures d'urgences et de sécurités prises ne sont pas assez efficaces .

La mission de suivi environnemental et contre vérification des données de terrain des activités de la Société Plantations et Huilerie du Congo (PHC) de LOKUTU et LUKUMETE n'a pas connu beaucoup de difficultés grâce à l'accompagnement de cette dernière.

En sus, les dispositions prises sur le plan environnemental et social en rapport avec les sauvegardes environnementales et sociales dans les installations réalisées par la Société ont été trouvées à un niveau satisfaisant pour des raisons évoquées ci-haut.

Pour ce, l'équipe diligenté pour ladite mission recommande à la Société d'appliquer les recommandations formulées pour prôner le développement durable dans l'exercice de leurs activités.

L'Agence Congolaise de l'Environnement « ACE » reste disponible à accompagner la société Plantations et Huilerie du Congo (PHC) de LOKUTU et LUKUMETE pour la durabilité de ses activités à travers toute l'étendue du territoire national.

Fait à Kinshasa, le 30/09/2025

Pour l'Agence Congolaise de l'Environnement

Mme ASHEMA OPETHA Nicole
Chef de Bureau ACE/DG

Mr. Richard KYANGAZI WIDILWA
Chef de Service Technique ACE

Chef de Mission

VI. ANNEXES



Phot 2 : L'Usine de PHC LOKUTU non opérationnelle



Photo 3 : Déchets derrière l'Usine de LOKUTU à LOKUTU

Photo 4 : Canal d'évacuation d'eau non entretenu



Photo 5 : le rond-point devant le Dépôt de stockage des carburants de PHC à LOKUTU



Photo 6 : l'Usine de production de LUKUMETE



Photo 7 : Les Forages en bleu dans l'Usine de LUKUMETE



Photo 8 : lieu de Ravitaillement d'huile de LUKUMETE **Photo 9 : le Bateau prêt d'être ravitailler au port de LUKUMETE**



Photo 10 : Point de captage d'eau du fleuve à l'usine de LUKUMETE **Photo 11 :** Parc solaire de PHC à LOKUTU



Photo 12 : Mauvaise gestion des sachets à LOKUTU



Photo 13 : L'Aérodrome de PHC LOKUTU



République Démocratique du Congo
AGENCE CONGOLAISE DE L'ENVIRONNEMENT
 Etablissement Public

« Prévenir et Atténuer les Risques Environnementaux et Sociaux pour un développement durable »

Le Directeur Général

ORDRE DE MISSION COLLECTIF N° 051/ACE/DG/LO/MK/2026

Les personnes dont les noms, post-noms, prénoms et fonctions suivent sont désignées pour effectuer une mission officielle dans la Société Plantation des Huileries du Congo à Lukutu et Lokumete, Province de Tshopo.

Il s'agit de :

1. KYANGAZI WIDILWA Richard : Chef de Service Technique ;
2. ASHEMA OPETHA Nicole : Chef de Bureau ;

BUT DE LA MISSION

- Vérifier l'évolution de l'état de l'environnement ainsi que l'efficacité des mesures de prévention, d'atténuation, compensation et des autres dispositions préconisées ;
- Recommander des nouvelles mesures en cas de gap observé ;
- Recueillir les données de terrain et les confronter avec les normes environnementales du secteur.

LIEU DE LA MISSION

- Lukutu et Lokumete, Province de Tshopo.

DUREE DE MISSION

- 7 (sept) jours.

DATE DE DEPART

- Open

DATE DE RETOUR

- Open

MOYEN DE TRANSPORT

- Avion

FRAIS DE MISSION

- A charge de FONAREDD

Les Autorités tant Civiles, Militaires que de la Police Nationale Congolaise sont priées d'apporter assistance aux intéressées dans l'accomplissement de leur mission.

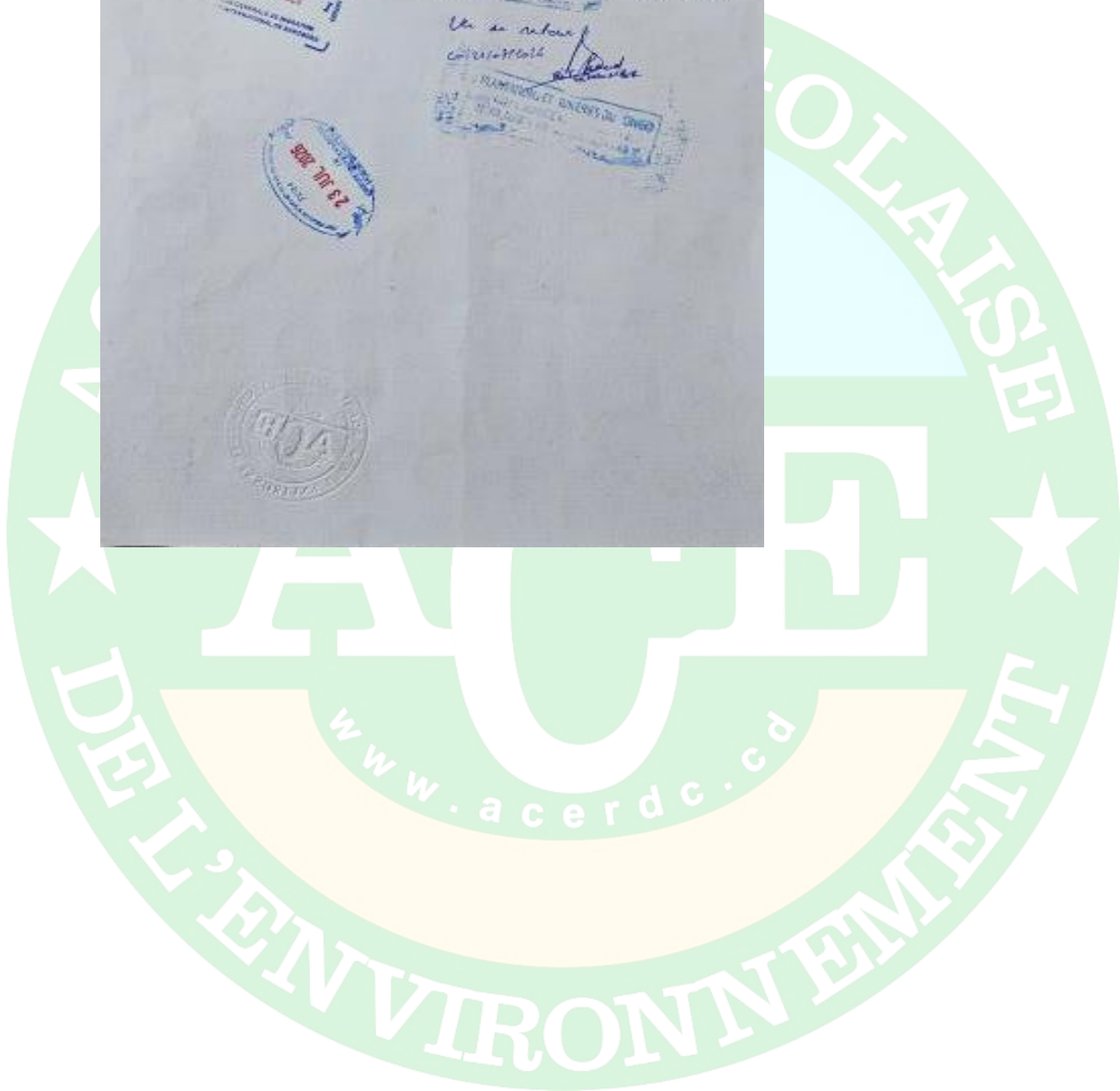
Fait à Kinshasa, le

LAMA ONYANGUNGA



4^{ème} Etage, 2895 Boulevard du Palais de la Nation, Corniche de la Gombe
 Tél : + 243 995865971 • E-mail dg@ace.gouv.cd • www.ace.gouv.cd





N°/Réf. :...../FONAREDD/EXPERT S/SON/KWR/2026

Kinshasa, le

TERMES DE REFERENCE POUR LA MISSION DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET DE CONTRE VERIFICATION DES DONNÉES DE TERRAIN PAR LES SERVICES COMPÉTENTS A LOKUTU ET LOKUMETE DANS LA PROVINCE DE LA TSHOPO.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION GÉNÉRALE

Dans le cadre de son appui au renforcement de la gouvernance environnementale en République Démocratique du Congo, le Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ) accompagne l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) dans l'exercice de ses missions régaliennes de prévention, de contrôle et de suivi environnemental des projets de développement. Cet accompagnement s'inscrit dans le respect de la Loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, du Décret n°14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement ainsi que des textes réglementaires régissant les Études d'Impact Environnemental et Social (EIES).

Grâce à l'appui technique, institutionnel et opérationnel du PAAJ, l'ACE renforce ses capacités de surveillance, de contrôle de conformité environnementale et de suivi des engagements environnementaux et sociaux des promoteurs de projets sur l'ensemble du territoire national. Cette collaboration contribue également à l'amélioration de l'application de la réglementation environnementale, à la promotion de la transparence dans la gestion des ressources naturelles et à la consolidation des mécanismes de protection de l'environnement au bénéfice des populations congolaises.

Ainsi, considérant la place qu'occupe l'activité 7.1.3 dans la PTBA 2025 et 2026 de ACE avec PAAJ, relative au suivi et contrôle environnemental des PGES des études environnementales et sociales en tant que l'un des jalons prioritaires pour la task force ACE, l'idéal serait de programmer cette activité ensemble avec la contre vérification des données de terrain pour renforcer les missions de contrôle de l'ACE.

Cette mission est organisée dans la province forestière pour assurer le suivi environnemental et la contre vérification de données de terrain en rapport avec les normes environnementales en relation avec le processus REDD+.

2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA MISSION

Cette mission vise à s'assurer de la prise en compte des mesures de sauvegardes environnementales et sociales dans l'exécution des projets et assurer la contre vérification des données de terrain.

Les objectifs visés sont les suivants :

1. Vérifier l'évolution de l'état de l'environnement ainsi que l'efficacité des mesures de prévention, d'atténuation, compensation et des autres dispositions préconisées ;
2. Recommander des nouvelles mesures en cas de gap observé ;
3. Recueillir les données de terrain et les confronter avec les normes environnementales du secteur.

3. MÉTHODOLOGIE DES MISSIONS

Concernant les missions de Suivi environnemental, les actions à poser se déclinent comme suit :

Au début de la mission, le PGES du projet concerné sera imprimé et étudié par les missionnaires. Une réunion de concertation avec les responsables de ces entreprises sera organisée à Kinshasa pour une meilleure coordination de la mission sur terrain.

Une fois en province, et après les civilités auprès des autorités, les missionnaires vont avoir les échanges avec les responsables de l'entreprise concernée. Ces échanges porteront sur :

- Avec le Responsable Environnement (RE) : confrontation des documents (rapports de surveillance) sur le respect de normes ;
- Visite in situ des installations de l'entreprise : observation des installations et des actions ou activités de l'entreprise en lien avec les mesures préconisées ;
- Debriefing avec les Responsables de l'entreprise : Faire l'évaluation de principaux constats et formuler les recommandations.

En rapport avec la mission de contre vérification de données, la mission va rencontrer la coordination Provinciale de l'Environnement Développement Durable et Nouvelle Économie du Climat afin de collecter les données environnementales disponibles. Ces données seront confrontées avec la base disponible à la Direction des Inventaires et Aménagement Forestier (DIAF) à Kinshasa.

Province	Suivi environnemental	Contre vérification des données
TSHOPO	PHC (Plantation des Huileries du Congo) à LUKUTU et LOKUMETE	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination Provinciale Environnement - Direction Provinciale ACE

4. RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

Les résultats attendus sont les suivants :

4. L'évolution de l'état de l'environnement ainsi que l'efficacité des mesures d'atténuation et des autres dispositions préconisées vérifiées
5. Nouvelles recommandations en vue de combler les gaps formulés ;
6. Données environnementales collectées et les nouvelles recommandations formulées

Les livrables attendus de cette mission sont les suivants :

Deux rapports distincts : un rapport suivi environnemental et un rapport de contre vérification. Pour l'ensemble de ce rapport les livrables complémentaires sont les Liste de présence des personnes techniques rencontrées ainsi que les photos de terrain.

5. PARTIES PRENANTES

- Promoteurs d'entreprises contrôlées ;
- Responsables environnement de l'entreprise ;
- Autorités locales du milieu des projets ;
- Communautés locales ;
- Populations riveraines aux projets ;
- Peuples autochtones

6. DURÉE DE LA MISSION

La mission sera réalisée sur une période des sept jours ouvrables.

7. COMPOSITION DE L'EQUIPE DE LA MISSION

Deux staffs de l'Agence Congolaise de l'Environnement, Direction de la Générale vont réaliser cette mission de suivi de la mise en œuvre du PGES du projet.

Il s'agit de :

- **KYANGAZI WIDILWA Richard** : Chef de Service Technique;
- **ASHEMA OPETHA Nicole** : Chef de Bureau

8. DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est de **7 jours** ouvrables dont la **Date de départ** pour KINSHASA est **Open** et la **Date de Retour** pour KINSHASA est **Open**.

Prof SHUKU ONEMBA Nicolas

Expert Senior FONARED

